

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICES DE TRADUCTION

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de prestation de services régissent l'ensemble des services rendus par Sylvie Cherrier (le « Prestataire ») au titre de ses prestations, à savoir et sans s'y limiter, les services de traduction, de localisation ou de révision, et ce, quelle que soit leur forme, leur contenu et le lieu où elles sont exercées. La confirmation d'une commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions générales de prestation de services, sauf conditions particulières formelles et écrites convenues entre le Prestataire et le Client.

L'exécution de toute prestation par le Prestataire implique de la part du Client l'acceptation des présentes conditions générales, et la renonciation à ses propres conditions générales d'achat. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Prestataire, quel que soit le moment où elle a pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment de l'une quelconque des présentes conditions générales de prestation de services, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2. PASSATION DES COMMANDES/DEVIS

Le Prestataire établit gratuitement un devis détaillé, sur la base des documents à traduire fournis et/ou des informations communiquées par le Client.

Le prix de la prestation de traduction est déterminé soit de manière forfaitaire, soit au temps passé, soit encore sur la base du tarif du Prestataire en vigueur au jour de la réalisation du devis, notamment au mot source (c'est-à-dire par mots contenus dans le texte à traduire), au mot cible (c'est-à-dire par mots contenus dans le texte traduit) d'après le décompte proposé par le logiciel Word de Microsoft (Outils, Statistiques) ou à l'heure.

Le Prestataire se réserve le droit, après en avoir informé le Client, de majorer les tarifs des prestations et/ou de ne pas respecter la date de livraison figurant sur la confirmation de commande initiale du Client, et ce, notamment dans les cas suivants :

- a) la modification du contenu ou l'ajout de documents par le Client au moment de ou après la confirmation de la commande ;
- b) l'absence de documents lors de l'établissement du devis, lorsque le devis a été établi sur simple communication du nombre de mots approximatif et/ou d'un extrait du contenu ;
- c) la sous-estimation du travail à effectuer, notamment pour les prestations facturées sur une base horaire.

Toute commande doit être confirmée par écrit. Le Client doit retourner au Prestataire le devis sans aucune modification avec l'expression de son consentement par courrier électronique. Aux fins de la preuve de l'existence de cette acceptation de devis, le Client admet de considérer comme équivalent à l'original et comme preuve parfaite, le courrier électronique, la copie et le

support informatique. À défaut de réception de l'acceptation du devis, le Prestataire se réserve le droit de ne pas commencer la prestation.

Dans l'hypothèse où aucun devis préalable n'aurait été adressé au Client par le Prestataire, les prestations de traduction seront facturées conformément au tarif de base habituellement appliqué par le Prestataire.

3. ANNULATION

En cas d'annulation d'une commande signifiée par le Client, le travail déjà effectué sera facturé à 100 % (cent pour cent) et travail restant à effectuer à 50 % (cinquante pour cent).

4. ACOMPTE

Toute commande pourra être soumise à une demande d'acompte dont le montant sera précisé sur le devis. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commencera qu'après encaissement de l'acompte.

5. DÉLAI DE LIVRAISON

Sous réserve de réception par le Prestataire de l'intégralité des documents objet de la prestation de traduction, le délai de livraison mentionné sur le devis prend effet à compter du jour de la confirmation de commande (ou de la date de réception du paiement, le cas échéant). Il n'est applicable qu'à la condition que le Client confirme sa commande dans un délai de 24 (vingt-quatre) heures à compter de la réception du devis. Passé ce délai, la date de livraison pourra faire l'objet d'une révision en fonction de la charge de travail du Prestataire.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable en cas de perte, dommages ou livraison tardive dus aux services postaux, aux services de télécommunications ou à un événement de force majeure.

6. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire est membre du Chartered Institute of Linguists et, par la-même, est tenu de respecter les exigences de son Code de Conduite professionnelle, dont une copie peut être fournie sur simple demande.

Le Prestataire s'efforce de réaliser la traduction avec la plus grande fidélité par rapport à l'original et conformément aux usages de la profession. Il met tout en œuvre pour tenir compte et intégrer dans la traduction les éléments d'information fournis par le Client (glossaires, plans, dessins, abréviations.). Le Prestataire décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique du texte final relevant de la seule responsabilité du Client.

7. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à mettre à la disposition du Prestataire l'intégralité des textes à traduire et toute information technique nécessaire à la compréhension du texte et, le cas échéant, la terminologie spécifique exigée. En cas de manquement du Client à son obligation d'informer le Prestataire, celui-ci ne pourra être tenu responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais.

8. RÉCLAMATIONS

Le Client dispose d'un délai de 7 (sept) jours à compter de la réception de ses documents traduits ou relus pour manifester par écrit un éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation. Passé ce délai, la prestation sera considérée comme ayant été dûment exécutée et aucune contestation ne pourra être admise. À cet effet, le Client admet de considérer comme preuve de la livraison tout accusé de réception par voie postale, fax ou courrier électronique.

Le Client reconnaît que la transposition d'un texte vers une autre langue n'est pas une science rigoureusement exacte. Par conséquent, les différences d'interprétation et de style ne sauraient à elles seules constituer une base de contestation de la qualité globale de la prestation. Toute réclamation portant sur la qualité d'une traduction ou d'une révision devra être accompagnée de corrections précises et de commentaires explicites sur la nature des passages ou termes contestés, avec exemples pertinents à l'appui.

9. CONFIDENTIALITÉ

Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. Les originaux sont retournés au Client sur simple demande.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au Client d'informer, préalablement ou lors de la commande, le Prestataire des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

10. RESPONSABILITÉ

En toute hypothèse, la responsabilité du Prestataire se limite uniquement au montant de la facture concernée. En aucun cas, le Prestataire ne saurait être rendu moralement ou matériellement responsable des réclamations motivées par des nuances de style ou des choix terminologiques distincts. La responsabilité du prestataire ne saurait être engagée du fait de dommages directs ou indirects causés au Client ou à des tiers du fait d'un retard de livraison dus notamment à des cas de force majeure, ni aux éventuels retards d'acheminement par fax, modem, e-mail et autres moyens postaux.

11. CORRECTIONS ET RELECTURES

En cas de désaccord sur certains points de la prestation et dans le souci de satisfaire pleinement aux exigences du Client, le Prestataire s'efforcera de procéder aux corrections nécessaires dans les meilleurs délais en coopération avec le Client.

Lorsque la traduction doit faire l'objet d'une édition, le Prestataire recevra l'épreuve d'imprimerie pour relecture.

Sauf disposition écrite contraire, toute correction ou relecture fait l'objet d'une facturation supplémentaire sur la base du tarif horaire en vigueur.

12. MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières conclues par écrit entre le Prestataire et le Client, les factures s'entendent établies net, sans escompte et payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

En cas de paiement par chèque ou virement bancaire en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais de change ou bancaires donneront lieu soit à une majoration forfaitaire précisée sur le devis, soit à une refacturation intégrale au Client.

La traduction reste la propriété du Prestataire jusqu'au paiement complet.

En cas de retard de paiement, le Prestataire pourra de plein droit suspendre les commandes en cours jusqu'à réception du règlement et le Client sera redevable, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, d'intérêts de retard calculés au taux d'une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur appliqué au montant de la facture considérée.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Avant de soumettre un document pour traduction au Prestataire, le Client doit s'assurer qu'il en a le droit. Il doit donc être l'auteur du document original ou avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de traduction de la part du détenteur des droits d'auteur du document.

Le Prestataire ne pourra en aucune façon être tenu responsable si tout ou partie des documents confiés par le Client venait à enfreindre le droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit d'un tiers ou toute réglementation applicable, ou en cas de poursuites juridiques dues au contenu de l'original.

Par ailleurs, le Client reconnaît que la traduction produite par le Prestataire constitue un document nouveau dont les droits d'auteur sont codétenus par l'auteur du document original et le Prestataire.

14. DROIT APPLICABLE

Tout litige concernant les prestations et/ou la facturation ne pouvant faire l'objet d'un arrangement amiable relève du droit espagnol et de la compétence des tribunaux de Madrid (Espagne).